

## **Migreurop - Journée sur les accords de réadmission**

### **Présentation HCA-RASP: accord de réadmission et déportations illégales à la frontière Gréco Turque.**

La question des migrations et notamment celle de l'accord de réadmission entre la Grèce et la Turquie a été très débattue ces derniers temps. Un accord de réadmission bilatéral entre la Grèce et la Turquie existe depuis 2001. Or cet accord de réadmission fonctionne très mal, et en pratique très peu de migrants sont renvoyés sur le territoire turc par le biais de cet accord. Il fonctionne mal car la Turquie n'accepte que très peu de migrants, en général ceux de nationalité Irakienne ou Iranienne, en gros les nationalités facilement déportables en Turquie.

Si l'accord de réadmission ne fonctionne pas, énormément de déportations illégales prennent place à la frontière gréco turque. Plusieurs rapports dont celui de Migreurop ont déjà souligné la situation dramatique à laquelle font face les migrants et aux pratiques des gardes côte grecs et turcs dans la mer Egée. La mer Egée constitue un des points de passages les plus importants entre la Grèce et la Turquie et on peut parler d'une zone de non droit. L'augmentation des contrôles en mer (opérations frontex, gardes côtes) oblige les migrants à prendre plus en plus de risques pour tenter le passage. Le site fortress Europe recense environ 1400 morts dans la mer Egée depuis les années 1990. Les pratiques des gardes côtes pour empêcher les migrants d'aborder sur les îles grecques sont simples: ne rien laisser passer. Cela prend des formes inhumaines, comme intercepter les bateaux pneumatiques et les crever, reconduire les bateaux de migrants dans les eaux territoriales turques et confisquer les rames et le moteur, faire chavirer des bateaux dans les eaux territoriales turques et laisser les migrants à la mer. On a non seulement une pratique de refoulement en violation de toutes les obligations de la Grèce vis à vis des convention internationales et de ses obligations européenne concernant l'asile, mais on a aussi clairement une pratique volontairement criminelle et assassine.

A la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie, dans la région de Thrace, on assiste à une logique un peu différente. La rivière Evros qui marque la frontière entre la Grèce et la Turquie est un point important de passage pour les migrants et aussi l'endroit où prennent place beaucoup de déportations illégales de migrants de Grèce vers la Turquie. Les contrôles étant aussi très important sur cette partie de la frontière (frontière militarisée), les migrants prennent des risques énormes. Marcher plusieurs jours dans le froid et la neige, traverser Evros à la nage, problème des champs de mines toujours pas réglés, plusieurs migrants ont perdu la vie sur les champs de mines... Les autorités grecques déporte énormément de migrants en pleine nuit, en les amenant à la frontière et en les poussant littéralement du côté turc soit par bateau soit en les poussant à l'eau. Les autorités turques ne sont évidemment pas prévenues. Renvoi au rapport de migreurop sur les frontières assassines de l'Europe. Les grecs avaient l'habitude de se servir de cette pratique pour « vider » les centres de détention de la région de thrace, mais depuis un an, on a pu voir une autre pratique se développer, celle de faire des rafles dans les endroits où il y a beaucoup de migrants en Grèce (Athènes, Patras, des fois même depuis les îles) et emmener les migrants jusqu'à la frontière pour les déporter. De gros groupes ont été déportés comme ça l'an dernier (surtout Afghans). Ces déportations sont très courantes, on peu presque parler de partie de « ping pong » entre les deux pays. A Istanbul certains migrants se sont déjà fait déporter plusieurs fois de cette façon (entre 2-3 voire 10 fois), y compris des mineurs ou des réfugiés reconnus par le HCR.

Du côté turc, si les migrants sont appréhendés par les autorités: placé en détention. La détention des étrangers ne respecte aucune des garanties juridiques devant s'appliquer aux situations de privation de liberté des personnes: pas de possibilité d'accès à la santé, pas de possibilité d'accès à un avocat ou conseil juridique, pas de possibilité de faire une demande d'asile, aucun accès de personne dans ces centres, même le HCR y rentre rarement, pas de limite à la durée de la détention (peut aller

jusqu'à plusieurs mois voir un ou deux ans), violences de la part de la police, conditions sanitaires dramatiques...

Les autorités publient un ordre de déportation mais les migrants doivent payer eux même leur retour au pays donc restent en détention très longtemps.

Turquie déporte quand même beaucoup de migrants: Irakiens, iraniens et plus largement Ouzbeks, Afghans etc... La plupart de ces déportations sont aussi illégales, les migrants sont justes poussés à la frontière dans les montagnes, beaucoup de morts aussi, les migrants sont pris en otage par des groupes civils ou armée iranienne ou irakienne ouvre aussi le feu sur eux. On a très peu d'informations sur ces déportations parce que c'est loin, c'est une autre région, les infos parviennent difficilement jusqu'à Istanbul. Situation aux frontières orientales de la Turquie dramatique et non documentées parce que touche, selon les autorités aux questions de sécurité nationales, de terrorisme, etc...

ex: Silopi, juin 2008, le groupe d'Ouzbeks, octobre 2008...

La Grèce critique la Turquie très sévèrement au sujet de l'accord de réadmission et l'accuse régulièrement de ne pas honorer l'accord signé et de fermer les yeux sur les passages clandestins à ses frontières. Or depuis l'été dernier, la question est devenue brûlante, avec la visite de Jacques Barrot, commissaire européen responsable des questions d'immigrations à Athènes. Il a vivement critiqué la Turquie et l'a invité à mieux contrôler ses frontières orientales et surtout ses frontières avec la Grèce et à respecter l'accord de réadmission en place. Il a sévèrement accusé la Turquie de fermer les yeux sur l'immigration illégale transitant par le sol turc et a insisté sur la nécessité de la signature d'un accord global entre la Turquie et l'UE.

Le ministre turc des affaires européennes Ergemen Bagis a répliqué que d'une part la Turquie refusait de devenir « un vaste champ de réfugiés de l'Europe », et que d'autre part, l'Union Européenne devait aussi partager le poids du fardeau économique qui pesait sur la Turquie pour la lutte vs l'immigration illégale et le renforcement du contrôle des frontières.

Le 4 novembre dernier, B arrot s'est rendu à Ankara où il a rencontré le ministre turc de l'intérieur. Il est sorti de cette rencontre le fait que la Turquie et l'UE allaient approfondir leur coopération dans le domaine de la lutte contre l'immigration illégale, du contrôle des frontières, de l'asile et des politiques de visa. Les négociations ont repris sur la question de la signature d'un accord global de réadmission, fait très important puisque la Turquie refusait d'entamer des négociations sur ce sujet depuis plusieurs années. Des aides financières importantes ont été promises à la Turquie. Le 4 décembre prochain va se tenir une réunion à Ankara avec Jacques Barrot. L'UE fait cette fois plus de propositions, et s'engage notamment à garantir des facilitations de visas pour les ressortissants turcs (universitaires, business...) contre la conclusion d'un accord de réadmission. La Turquie elle pointe du doigt la nécessité de conclure des accords très rapidement avec les pays sources (Afghanistan, Pakistan). On est donc dans une période clé et très importante.

En ce qui concerne les critiques à l'égard de la Turquie: de notre point de vue, elles sont plutôt injustifiées puisque dans les faits, depuis un an environ, on reçoit de plus en plus de téléphones de migrants en détention qui vont être déportés dans les heures à venir, n'ayant pas eu accès au système d'asile, etc... Notre seule façon d'empêcher les déportations notamment des Afghans: faire un recours à la court européenne des droits de l'homme, court administrative ne fonctionne pas en Turquie. Demander une mesure interimaire (rule 39). La court européenne de strasbourg nous donne raison à chaque fois et dans les deux heures qui suivent le fax, car détention en Turquie ne respecte pas les garanties et les droits fondamentaux.

Le 22 septembre dernier un important jugement a été rendu par la court européenne dans droit de l'homme, jugement Abdolkhani et Karimnia contre la Turquie: deux iraniens appréhendés en Turquie et a risque de déportation imminente en Iran. La déportation a été stoppée et la court a trouvé que la Turquie violait l'article 3 (prohibition de la torture), de l'article 13 en relation à la plainte sous l'article 3 des plaignants, ainsi qu'à l'article 5, §1, 2 et 4 de la convention européenne

des droits de l'homme. La Turquie a été condamnée à verser de gros dommages et intérêts aux deux plaignants. Ce jugement pose aussi une jurisprudence importante:

Toute privation de liberté en Turquie dans un but de reconduite à la frontière ou d'expulsion n'est pas en ligne avec les standards juridiques internationaux,

-toute détention des étrangers en Turquie est arbitraire dans la mesure où les autorités concernées ne garantissent pas les garanties juridiques requises par l'article 5 de la convention européenne des droits de l'homme

Le système turc ne garantit aucune possibilité de recours effective en cas de risque de refoulement donc de risque de renvoi vers un endroit ou une personne peut être soumise à persécution, torture et mauvais traitements.

Tant que la Turquie ne réforme pas ses lois sur les questions d'enfermement et d'éloignement, détention et déportations sont assez faciles à stopper à condition d'avoir les informations. Rien que les deux semaines dernières: HCA RASP a stoppé trois charters en direction de Kaboul, environ 45 personnes... Or, la Turquie est en train de réformer son système de détention et d'asile pour le mettre aux normes européennes. Une fois que ce sera fait, il sera beaucoup plus difficile de pouvoir empêcher les expulsions. Ce qui se passe maintenant est illégal dans la plupart des cas, c'est la raison pour laquelle la cour nous donne raison. Dans les années à venir, les réformes vont juste donner un cadre légal à ce qui se passe actuellement.

Sources: Rapport Migreurop, Rapport RLAP sur la détention en Turquie, Jugement Abdolkhani and Karimnia vs Turkey.